

Cahier des charges COMMUNICATION ET MEDIAS

des Championnats de France

Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes « **CHAMPIONNATS DE FRANCE DE (DISCIPLINE..)** / **TROPHÉE CAISSE D'ÉPARGNE** » ne pourront être dissociés.

La Caisse d'Épargne bénéficie **de l'exclusivité** des termes « sponsor officiel » ou « partenaire officiel » des Championnats de France des disciplines suivantes : ski alpin, biathlon, ski de fond, saut, combiné nordique ski freestyle, snowboard.

Visuel :

L'organisateur devra concevoir à sa charge un visuel présentant les Championnats de France de (discipline...) / Trophée Caisse d'Épargne.

Outre le nom de l'épreuve et son appellation exacte, le visuel comportera le logo de la Fédération Française de Ski, de la Caisse d'Épargne et de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, de la (ou des) station(s) et de la FIS. Elle mentionnera aussi le lieu et les dates. L'organisateur fera le nécessaire quant à la communication et la diffusion de ce visuel.

Les logos et informations nécessaires à la réalisation du visuel pourront être envoyés sur demandes auprès de Julie DUBOURGEAT : jdubourgeat@ffs.fr.

Le projet de visuel devra **obligatoirement** être envoyé pour validation au service communication de la FFS pour validation (Julie DUBOURGEAT : jdubourgeat@ffs.fr ou Hervé BERNA : hberna@ffs.fr).

Teaser :

L'organisateur pourra créer à sa charge un teaser annonçant les Championnats de France / Trophée Caisse d'Épargne. Il devra être **obligatoirement** envoyé au service communication de la FFS pour validation.

Médias :

La communication et les relations avec les médias devront se faire obligatoirement en relation avec le service communication de la FFS :

Julie Dubourgeat (Chargée de communication/Presse/partenaires) jdubourgeat@ffs.fr

Hervé Berna (Directeur de la Communication et des partenariats) hberna@ffs.fr

L'organisateur des Championnats de France veillera à ce que la manifestation soit accessible au plus grand nombre. Cette visibilité passe par :

- Une invitation envoyée aux médias pour assister aux compétitions,
- La mise en œuvre de bonnes conditions de travail sur place pour les médias présents (logistique, accès internet, etc.)
- La mise à disposition de contenus libres de droits délivrés aux médias TV et / ou radio, non représentés lors de la manifestation.

Si besoin l'organisateur, en collaboration avec la FFS, pourra organiser le déroulement de conférences de presse ou de points médiatiques.

La large diffusion des communiqués de presse se fera en collaboration avec le service communication de la FFS et l'organisateur, par voie officielle visant les groupes cibles souhaités (presse écrite, radios, web, TV), généralement par courriel, par publication sur le site Internet de l'organisateur et de la FFS, par les réseaux sociaux de la FFS et de l'organisateur.

PRODUCTION VIDEOS TV ou STREAMING :

Les droits à l'image des Championnats de France appartiennent exclusivement à la Fédération Française de Ski.

La volonté de la FFS est une distribution la plus large possible des images des Championnats de France. Pour satisfaire cet objectif les contenus produits par une entité sous contrôle de la FFS et de l'organisateur seront « libres de droits ». La distribution des contenus vidéos se fera en coordination avec le service communication de la FFS et l'organisateur.

Contact Laurent Chrétien lchretien@ffs.fr

La qualité des contenus live ou éditoriaux est une priorité pour la FFS.

Le choix du prestataire devra obligatoirement être validé par la Fédération Française de Ski, quel qu'il soit.

La FFS devra obligatoirement être associée aux discussions préalables et donc au choix du/ou des prestataires.

Concernant la production de contenus vidéos et/ou la production d'un signal TV ou streaming en direct : Il peut s'agir de l'organisateur lui-même (en qualité de mandant), d'une chaîne TV nationale ou d'une entreprise tierce mandatée par la FFS ou l'organisateur.

- Retransmission en direct : la manifestation est retransmise sans coupure (intégralement) en direct ou exceptionnellement aussi en différé.
- Retransmission partielle : les moments clés d'une manifestation sont retransmis par parties.
- Résumés / reportages / rushs à destination ouverte au plus grand nombre

Les deux premières formes requièrent un investissement technique, personnel et financier important. Le signal TV/streaming produit doit être directement commenté sur place et délivré « prêt à diffuser » (PAD). La décision relative à une telle programmation survient généralement des semaines, voire des mois avant la manifestation, de façon à ce que l'organisateur et les diffuseurs aient suffisamment de temps pour la planification et la promotion nécessaire.

Les frais inhérents à la production seront à la charge de l'organisateur : captation, déploiement des moyens techniques, hébergements, déplacements.

Contact : production vidéos : Laurent Chrétien lchretien@ffs.fr